



**Syndicat CGT Territoriaux  
de Perpignan  
Mairie - PMMCU - CCAS**

# **AUGMENTATION DU POINT D'INDICE, NOUVELLES GRILLES ET LA PRIME ALORS ?**

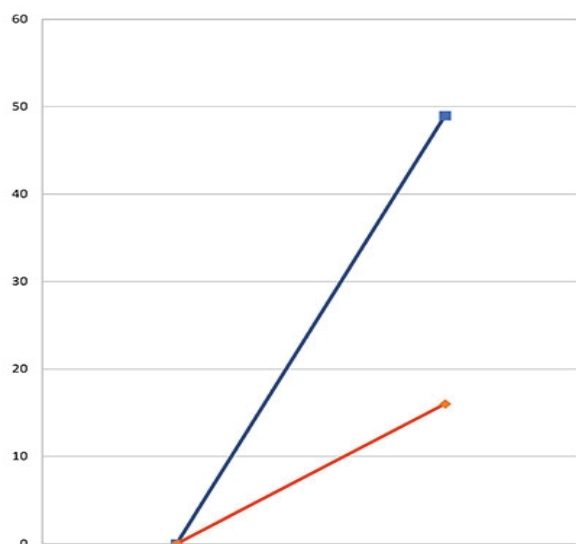
Juillet 2023

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les grilles indiciaires ont été mises à jour (voir le QR code ci-dessous) et comprennent donc une augmentation de la valeur du point d'indice et un « toilettage » des échelons impactés par la hausse du SMIC. Le tassement des grilles n'est pas vraiment corrigé, ainsi au lieu d'avoir 8 échelons au même indice majoré pour la première échelle indiciaire de la catégorie C, le gouvernement nous gratifie pour chaque échelon d'1 point supplémentaire. **4,92 euros pour chaque échelon gagné... Quelle générosité !**

L'augmentation du point d'indice est limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % ! Les 5 points (soit 25 euros bruts de plus par mois) uniformes accordés à tous les agent-es à la date tardive du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, la prime dite de « pouvoir d'achat » est dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible. Cerise sur le gâteau : elle est attribuée au bon vouloir des employeurs territoriaux !

**Évolution 2000-2023  
(au 1<sup>er</sup> juillet 2023 après augmentation :  
Point à 4,92 €)**



**Indice des prix  
INSEE  
+ 49 % en 23  
ans**

**Point d'indice  
Fonction  
Publique  
+ 16 % en 23 ans**

**Si le Point d'indice avait suivi l'inflation :**

| Point en 2000 | Inflation | Point en 2023 |
|---------------|-----------|---------------|
| 4,25 €        | 1,49      | 6,33 €        |



La CGT des territoriaux de Perpignan a donc demandé officiellement au Maire de Perpignan de s'engager à verser cette prime qui bien qu'elle ne règle en rien la situation désastreuse des rémunérations et des carrières des collègues aurait le mérite de les aider dans cette période difficile.

A ce jour, le Maire n'a pas daigné répondre à la CGT sur la possibilité d'octroi de cette prime aux agent-e-s. Il est en effet bien plus facile de commander des audits à près de 100.000 euros, des sondages à plus de 33.000 euros que de répondre aux organisations syndicales.

L'argent existe quant il s'agit de communication, de passerelle ou de caméras, il doit bien exister pour les salaires des agent-es !

**Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan**

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : [cgtmairieperpignan@gmail.com](mailto:cgtmairieperpignan@gmail.com) site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67